Honoraires d'avocat

Par henriot

Bonjour Messieurs, Mesdames,

Suite à un besoin urgent dans l'affaire d'une procédure pénale, j'ai engagé un avocat car je souhaite contester les faits qui me sont reprochés.
Le dossier a été établi et j'ai déjà réglé quasiment la moitié des provisions.

Si toutefois je souhaite arrêter de travailler avec cet avocat, par exemple car je ne souhaite pas faire opposition à l'ordonnance pénale pour X ou Y raison, lui devrai-je le reste de ses honoraires, bien que certaines démarches ne seront plus à faire ?

Bien cordialement,

Par osram

Bonjour,

Il devra revoir ses heures passées et soit déduire, soit vous demander un solde.